

DE LA PLATE-FORME A LA GROTTE DES FEES

Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier

N° 51_Bis Spécial PLU

(Directeur de publication : Claude JOURNEE 45 Impasse des deux Colonnes 30900 Nîmes)

Le Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique

Votre journal du comité de quartier s'est déjà fait l'écho du projet de PLU, relayant les informations parues dans la presse locale sur l'avancement de ce document.

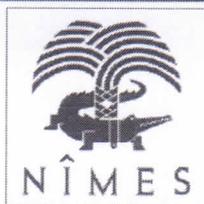
Aujourd'hui, les choses se précisent, puisque la version provisoire de ce document a été "arrêtée" et elle est mise à l'enquête publique, du 12 mars au 13 avril prochain. A l'issue de l'enquête, une commission d'enquête formulera son avis, puis le conseil municipal approuvera le nouveau PLU, qui deviendra alors opposable aux demandes d'autorisations de construire.

Ce document est la suite logique de ce qui avait été annoncé depuis maintenant plusieurs années. Pour ce qui concerne notre quartier, la principale évolution concerne les "garrigues habitées". En effet, les zones classées N1, N2,... dans l'ancien document étaient jusqu'à présent constructibles, dès lors que les terrains concernés respectaient une surface minimale (1000m² en N1, 2000m² en N2,...). Ils sont reclassés en Nh pour leur grande majorité, devenant ainsi inconstructibles. Seuls les terrains déjà bâtis pourront faire l'objet d'extensions (dans la limite de 20% de surface supplémentaire) ou de construction annexe (de type garage, dans la limite de 50m²). Mais les terrains non bâtis le resteront ! Qu'on se le dise.

L'enquête publique est l'occasion, la dernière, de faire part de vos remarques aux élus, avant que l'approbation du nouveau PLU n'intervienne, sans doute en juin 2018.

Les documents du futur PLU sont consultables en mairie durant l'enquête, où vous pourrez également rencontrer les commissaires enquêteurs. Vous pouvez aussi trouver ces documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.nimes.fr/index.php?id=511> et envoyer, pendant la durée de l'enquête, vos remarques par mail à l'adresse : enquetepublique.plu.assainissement@ville-nimes.fr

Le comité de quartier est à votre disposition pour plus de renseignements et plus particulièrement **François MILLET** (04 66 64 10 97) ou **André CARRIERE** (06 86 37 49 40)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- portant sur les projets de :
- révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.)
 - et du zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Nîmes

AVIS RECTIFICATIF

Par arrêté municipal n° 046/19/02/2018, le maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objets :

- le projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) ;
- le projet du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Nîmes.

L'arrêté municipal n° 077 du 16 mars 2018 porte modification de l'arrêté municipal précédent au seul paragraphe relatif aux permanences de la commission d'enquête, du fait de la destruction de la salle Mascard à Saint-Césaire qui est remplacée par d'autres lieux, jours et horaires, voir ci-après au paragraphe concerné.

Durée et dates de l'enquête publique unique : du **lundi 12 mars 2018 à 9 heures au vendredi 13 avril 2018 à 17 heures inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Composition de la commission d'enquête désignée par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes :

- Présidente de la commission d'enquête : Mme Jeanine Riou, ingénieur sanitaire retraitée.
- Membres titulaires :
 - M. Daniel Dujardin, officier de la marine nationale en retraite ;
 - M. Jean-Pierre Hduigue, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, retraité.
- Membre suppléant :
 - M. Jean HODES, colonel de l'armée de terre retraité.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public : les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants :

- au **siège de l'enquête : services techniques de la ville de Nîmes** - 152, avenue Robert-Bompard ;
- à la mairie annexe de **Saint-Césaire** - 61, rue de Mascard ;
- au **centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)** - 14, rue des Chassaintes ;

aux horaires suivants : du **lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (sauf jours fériés)**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet ;
- par courrier postal à Mme la Présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête : services techniques : 152, avenue Robert-Bompard ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.plu.assainissement@ville-nimes.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au **vendredi 13 avril à 17 heures**.

Les pièces des dossiers sont également consultables sur le site de la mairie : www.nimes.fr ; ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public **au siège de l'enquête** : aux services techniques - 152, avenue Robert-Bompard, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation : la révision du P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du projet de P.L.U. arrêté. L'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) du 18 janvier 2018 est joint au dossier d'enquête publique.

Le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale, par décision de la MRAE jointe au dossier d'enquête publique.

Permanences modifiées de la commission d'enquête pour tenir compte de la suppression des permanences initialement prévues à la salle Mascard de Saint-Césaire : un commissaire enquêteur, membre de la commission d'enquête recevra aux lieux, jours et heures suivants :

- **lundi 12 mars 2018 de 14 heures à 17 heures :** au siège de l'enquête : services techniques - 152, avenue Robert-Bompard ;
- **mardi 20 mars 2018 de 9 heures à 12 heures :** à la salle Marcel-Gouvernet - 2, rue de la Gazelle ;
- **mercredi 28 mars 2018 de 14 heures à 17 heures :**
 - * au siège de l'enquête : services techniques - 152, avenue Robert-Bompard ;

MIDI LIBRE du 20/03/2018

ou par :

- * au CAM de Pissevin - Place Roger-Bastide ;
- * au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) - 14, rue des Chassaintes ;

- **jeudi 5 avril 2018 de 9 heures à 12 heures :**

- * au siège de l'enquête : services techniques - 152, avenue Robert-Bompard ;
- * au CAM de Pissevin - Place Roger-Bastide ;
- * au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) - 14, rue des Chassaintes ;

- **vendredi 13 avril de 14 heures à 17 heures :**

- * au siège de l'enquête : services techniques - 152, avenue Robert-Bompard ;
- * à la salle Marcel-Gouvernet - 2, rue de la Gazelle ;
- * au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) - 14, rue des Chassaintes.

Suites de l'enquête publique unique : le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- **services techniques de la ville de Nîmes** - 152, avenue Robert-Bompard ;
- **préfecture du Gard** - 3, rue Guillemette.

Ils seront également disponibles sur le site de la ville de Nîmes : www.nimes.fr

Les personnes responsables sont :

- pour le projet de révision du P.L.U. : le maire de Nîmes ;
- pour le projet du zonage d'assainissement des eaux usées : le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Toute information pourra être demandée durant l'enquête publique aux services suivants :

- pour le projet de révision du P.L.U. : services techniques de la ville de Nîmes - Service urbanisme réglementaire - Pôle PLU - 152, avenue Robert-Bompard - 30000 Nîmes cedex 9 - Tél. : 04.66.70.75.91.
- pour le projet du zonage d'assainissement des eaux usées : Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole - Direction de l'Eau - 3, rue du Coisée - 300947 Nîmes cedex 9 - Tél. : 04.66.02.55.71.

Le présent avis sera affiché : en mairie centrale, aux services techniques, aux mairies annexes de Courbessac, de Saint-Césaire, du Chemin-Bas d'Avignon, au CAM de Pissevin, aux centres sociaux du Mas-de-Mingue, de Valdegour ainsi qu'à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, et sera également publié sur le site internet www.nimes.fr